



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 17 janvier 2023 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 792 760 49 Promenade du St-Laurent, Zone H-21

Nature et effet :

Permettre la mise en place d'une piscine hors-terre en marge avant du bâtiment principal sur un terrain qui n'est pas un lot d'angle alors que l'article 6.1 du règlement de zonage stipule que la mise en place d'une piscine en marge avant est uniquement permise lorsque le projet visé est située sur un lot d'angle, à condition d'être localisée du côté qui n'est pas l'entrée principale du bâtiment principal et de respecter la marge de recul avant minimale prescrite pour un bâtiment principal dans la zone

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 21^{ème} jour de décembre 2022

Stéphane Simard, dg & sec.-très.